


L'abeille Périgordine



Automne 2021

Trimestriel d'informations des apiculteurs de Dordogne

N° 1 1 8

 L'abeille Périgordine



L'Abeille Périgordine était invitée le 25 septembre à Castelnau-La-Chapelle pour la foire du Gabarier organisée par le Conseil Départemental dans le cadre de la semaine du développement durable. De nombreux exposants étaient réunis pour intervenir sur les thèmes de l'environnement, de l'eau et du climat.



Madame la Présidente de l'Abeille Périgordine et Monsieur le Président du Conseil Départemental





L'ABEILLE PÉRIGORDINE

Fondateurs : Henri BALMES, Guy HENRY

Directeur de publication : Nicolas BREME

ADMINISTRATION-ROUTAGE

Bernard LALOT, La Couture
24 660 Notre Dame De Sanilhac
06 24 71 57 56

Edith BOURDIAL
06 86 30 45 03

e-mail : secretariatabeilleperigordine@gmail.com
Site internet : www.abeille-perigordine.fr

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS

Annie AMELIN, 158 allée de la Couture, Notre-Dame de Sanilhac
24 660 SANILHAC
e-mail : abeilleperigordinetrelissac@gmail.com

RÉALISATION, IMPRESSION

Chambre d'Agriculture, Boulevard des Saveurs
Cré@Vallée Nord
24 660 COULOUNIEUX CHAMIERIS

REDACTION DE CE BULLETIN

Rédactrice en chef : Edith BOURDIAL

Comité de rédaction : Annie AMELIN, Amandine ALEXIS, Edith BOURDIAL, Jean-Marie BRANDELY, Nicolas BREME, Julie CAPY, Jacques Laugénie.

Reprographie : Luc Pace

Photos : Bernard LALOT, Edith BOURDIAL, Nicolas BREME, Julie CAPY, Audrey MAQUE, Jacques LAUGENIE

Commission paritaire des publications et agences de presse :
N° 0426G87904
N° 118

octobre 2021

Abonnement annuel : 24 €
(compris dans l'adhésion)
Prix au numéro : 6 €

Abeille périgordine

<u>Le mot de la présidente</u>	4
<u>Lettre au préfet</u>	7
<u>Réponse de Frédéric PERISSAT</u>	8
<u>Réponse de Serge MERILLOU</u>	9
<u>Lettre aux sénateurs et aux députés</u>	10
<u>Réponse de Marie-Claude VARAILLAS</u>	13
<u>Réponse d'Anthony LOUBIGNAC</u>	15
<u>Hommage à Maurice COUDOIN</u>	16

Abeille départementale

<u>Mot du président d'Apidor</u>	17
<u>Plantation 2022</u>	18
<u>Gamme d'espèces à intérêt apicole</u>	19
<u>GDSA</u>	23

Abeille dans tous ses états

<u>L'abeille à table</u>	24
<u>Vu sur le net</u>	25
<u>Petites annonces</u>	26
<u>Prêt du matériel, mode d'emploi</u>	27
<u>Revue de presse</u>	28



Le mot de la présidente

2021 restera dans nos mémoires une « *ANNUS HORRIBILIS* » pour nous, apiculteurs, avec une météo dès plus déplorable. Nous éprouvons toutes et tous une très grande **Inquiétude de nos structures apicoles quant à la protection des abeilles et des pollinisateurs contre les pesticides et l'évaluation des risques liés aux pesticides.**

A la demande de Christian PONS, Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (U.N.A.F.) j'ai adressé un courrier à Mesdames et Messieurs les parlementaires. (cf. dans la revue)

Madame Marie-Claude VARAILLAS, sénatrice et monsieur Philippe CHASSAING nous ont adressés un message dont vous prendrez connaissance dans la revue.

Vue les conditions météorologiques que nous avons subies cette année nous sommes victimes d'une véritable **Calamité agricole**. Le Président de l'U.N.A.F. a souhaité que nous adressions un courrier aux responsables de nos départements en leur demandant de lancer **une activation du dispositif des calamités agricoles**.

J'ai adressé un courrier à (cf. dans la revue) :

- * Monsieur Frédéric PERISSAT, préfet de la Dordogne,
- * Monsieur Germinal PEIRO, Président du Conseil Départemental de la Dordogne,
- * Monsieur Didier BAZINET, Vice-Président du Conseil Départemental de la Dordogne, chargé de l'agriculture,
- * Monsieur Bruno LAMONERIE, Président de l'Association des Maires de Dordogne,
- * Madame Jacqueline DUBOIS, Messieurs Philippe CHASSAING, Jean-Pierre CUBERTAFON, Michel DELPON, députés,
- * Madame Marie-Claude VARAILLAS, Monsieur Serge MERILLOU, sénateurs.

Monsieur Frédéric PERISSAT, préfet de la Dordogne m'a adressé un courrier dont vous prendrez connaissance. (cf. dans la revue) Monsieur Serge MERILLOU, sénateur, m'a également adressé un courrier. (cf. dans la revue)

Un apiculteur m'a fait adresser un message me faisant part du ressenti d'un grand nombre de ses collègues.

« Beaucoup de mes collègues dressent un tableau très sombre de leur récolte ».

« Beaucoup d'entre eux vont se retrouver dans de grandes difficultés ».

« Il espérait que des aides allaient être débloquées très rapidement ».

Toutes les régions de France sont touchées par ce désastre.



Jacques LAUGENIE, Vice-Président de L'Abeille Périgordine est intervenu le dimanche 22 aout 2021 sur les ondes de France Bleu Périgord.

« La récolte de miel sera catastrophique cette année, les gelées du printemps ont d'abord détruit les fleurs des champs, des arbres fruitiers et des acacias, la floraison des châtaigniers a duré peu de temps. Beaucoup de pluie en mai et juin, la récolte du tournesol contrariée par les fraîcheurs matinales ».

Nos collègues savoyards apiculteurs ont perdu plus de 70% de leur récolte, certains « chanceux » ont récolté 5 kg par ruche !!! d'autres rien. Pour un certain nombre d'entre eux ils ont été obligés de nourrir au mois de juillet. Inutile de parler du coût du kilo de miel. Le miel devient un véritable produit de luxe. Dans la revue vous trouverez un article concernant la lutte contre le frelon asiatique paru dans un hebdomadaire haut savoyard.

Depuis le 1^{er} septembre et jusqu'au 31 décembre 2021 je vous invite à effectuer vos déclarations de colonies. Qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nucléi.

La déclaration de ruches 2021 est à réaliser en ligne sur le site « MesDémarches »

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Un récépissé de déclaration et de d'emplacements de ruches vous sera adressé par messagerie.

Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique, il est également possible d'utiliser le **CERFA** papier **13995*4** à compléter, signer et à envoyer au plus tard le 31 décembre 2021 à l'adresse :

D.G.A.L. – Déclaration de ruches - 251, rue de Vaugirard – 75732 – PARIS cedex 15.

Dans la revue vous trouverez le formulaire à remplir. Un récépissé vous sera adressé par voie postale.

Jean-Marc NAILLON, Président APIDOR vous adresse un message concernant l'opération « **Arbres et Arbustes mellifères** » pour la troisième année consécutive, à ce message est joint « *la gamme d'espèces à intérêt apicole* » et « *le bon de réservation plants à intérêt apicole* ».

Merci de bien respecter « *le cahier des charges* ».



L'ASSEMBLEE de L'ABEILLE PERIGORDINE

se tiendra à la salle des fêtes de

MARSANEIX

cette assemblée générale sera présidée par

CHRISTIAN PONS

Président

de L'UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANCAISE (UNAF)

DATES A RETENIR

Bon de réservation de plants à intérêt apicole avant le 1^{er} NOVEMBRE 2021

Samedi 4 décembre 2021 – journée récupération des cires au rucher école de La Gavinie

Samedi 11 décembre 2021 – Assemblée Générale de l'Abeille Périgordine

Vendredi 31 décembre 2021 – date limite pour la déclaration des ruches

Dimanche 6 février 2022 – Fête des Abeilles et du Miel

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches et à respecter les gestes barrières, la pandémie est toujours présente.

Edith BOURDIAL



* * *

**Syndicat professionnel
de défense des intérêts apicoles**

(Régi par les lois du 21 mars 1884, 12 mars 1920 et 25 février 1927)

Edith BOURDIAL

Présidente de l'Abeille Périgordine

à

Monsieur Frédéric PERISSAT

Préfet

Veyrines de Vergt, le 21 juillet 2021

Objet : Activation du dispositif des calamités agricoles

Monsieur le Préfet,

Ce printemps 2021, comme vous le savez, a été très difficile pour de nombreuses professions agricoles. Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous alerter sur les difficultés des exploitations apicoles : l'année 2021 pourrait bien s'avérer catastrophique pour celles-ci dans un grand nombre de régions de France. Cette situation est due en grande partie à un effet cumulé de mauvaises conditions météorologiques : le gel a détruit de nombreuses ressources de nectar pour les abeilles, puis un climat froid et humide pendant les mois de mai, juin et une partie de juillet ont empêché le bon déroulement de l'activité de butinage des abeilles.

Ainsi, pas ou très peu de rentrées de miel ont été effectuées par les apiculteurs, qui ont de plus dû subir des surcoûts liés au déplacement de leurs ruches ou à leur nourrissage afin de leur éviter la famine.

Cette difficulté entraîne une crise supplémentaire sur l'activité apicole qui va sans aucun doute mettre en difficulté les exploitations apicoles, voire mener certaines d'entre elles à la faillite.

Au regard de cette situation très difficile que nul ne pouvait anticiper, nous vous demandons instamment d'activer le dispositif des calamités agricoles pour les apiculteurs dans tous les départements touchés par cette situation, et ce afin de soutenir financièrement les exploitations apicoles.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de ma très haute considération.

Edith BOURDIAL,
Présidente de L'Abeille Périgordine



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service Économie des Territoires
Agriculture et Forêt**

Périgueux, le **27 AOUT 2021**

Affaire suivie par Geneviève PRADES
Tél : 05.53.45.56.10
courriel : genevieve.prades@dordogne.gouv.fr

Madame la présidente,

Dans votre courrier daté du 21 juillet, vous m'alertez sur les difficultés rencontrées par les exploitations apicoles sur un grand nombre de régions de France du fait des effets cumulés de mauvaises conditions météorologiques et me demandez d'envisager une indemnisation pour pallier la perte de production qui pourrait en découler.

Les pertes de récoltes sur miel peuvent effectivement être considérées comme présentant le caractère de calamité agricole au sens de l'article L. 361-5 du code rural et de la pêche maritime.

Mes services et ceux de la chambre d'agriculture sont actuellement en cours de recensement des différentes situations des apiculteurs professionnels de Dordogne afin qu'un dossier étayé et argumenté puisse être présenté au comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA). Ce dossier a été présenté au comité départemental d'expertise (CDE) le 26 août, qui a décidé d'y donner une suite favorable. Au vu de l'avis rendu par le CDE, le CNGRA statuera sur la reconnaissance du caractère de calamité agricole pour cette activité.

Veuillez agréer, Madame la présidente, l'expression de mes sentiments très cordiaux.

Le préfet

Frédéric PERISSAT

Madame Edith BOURDIAL
Présidente de L'ABEILLE PERIGORDINE
Lieu-dit « Le Moulin Blanc »
570, Impasse des Abeilles
24380 VEYRINES de VERGT

Adresse : Services de l'Etat en Dordogne – DDT
2, rue Paul Louis Courier – CS 39 000
24 024 Périgueux cedex
Tél : 05 53 02 24 24 – www.dordogne.gouv.fr



web



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Monsieur le Préfet
Services de l'Etat
Préfecture
Cité administrative
24 024 Périgueux cedex

N/ref: JN/2021-07/02

Périgueux, le 30 juillet 2021

SERGE MERILLOU

SENATEUR DE
LA DORDOGNE

CONSEILLER
DEPARTEMENTAL
DU CANTON
DE LALINDE

Monsieur le Préfet,

Je me permets d'attirer votre attention sur les difficultés des exploitations apicoles. Comme pour de nombreuses filières agricoles, l'année 2021 a été jusque-là très difficile.

Cette situation est due en grande partie à un effet cumulé de mauvaises conditions météorologiques : le gel a détruit de nombreuses ressources de nectar pour les abeilles, puis un climat froid et humide pendant les mois de mai, juin et une partie de juillet ont empêché le bon déroulement de l'activité de butinage des abeilles.

Ainsi, pas ou très peu de rentrées de miel ont été effectuées par les apiculteurs, qui ont de plus dû subir des surcoûts liés au déplacement de leurs ruches ou à leur nourrissage afin de leur éviter la famine.

Ce contexte entraîne une crise supplémentaire sur l'activité apicole qui va sans aucun doute mettre en difficulté les exploitations apicoles, voire mener certaines d'entre elles à la faillite.

Au regard de cette situation très difficile que nul ne pouvait anticiper, l'Union nationale de l'Apiculture Française et le syndicat départemental « L'Abeille Périgordine » demandent d'activer le dispositif des calamités agricoles pour les apiculteurs dans tous les départements touchés par cette situation, et ce afin de soutenir financièrement les exploitations apicoles.

Je soutiens leur démarche et je vous remercie de votre attention sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sincères salutations.

Bien à vous

Serge MERILLOU



* * *

**Syndicat professionnel
de défense des intérêts apicoles**

(Régis par les lois du 21 mars 1884, 12 mars 1920 et 25 février 1927)

Edith BOURDIAL

Présidente de l'Abeille Périgordine

à

Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Députés

Veyrines de Vergt, le 21 juin 2021

Objet : Inquiétude des structures apicoles quant à la protection des abeilles et des pollinisateurs contre les pesticides et l'évaluation des risques liés aux pesticides

Madame, Monsieur

Je vous écris au nom de L'Abeille Périgordine qui représente plus de 500 apiculteurs sur le territoire. Je vous sollicite au sujet des discussions actuelles au niveau européen sur la révision et l'application du Bee guidance document pour une meilleure évaluation des risques des pesticides sur les abeilles et autres insectes pollinisateurs.

Nous vous appelons à défendre un niveau de protection très stricte auprès des ministères français de l'Agriculture et de la Transition écologique afin de s'assurer que les nouvelles lignes directrices pour l'évaluation des risques des pesticides sur les abeilles, en révision actuellement, soient véritablement protectrice. Les Etats membres européens doivent en effet tableer sur cette question, par l'intermédiaire des ministres de l'agriculture nationaux, lors de la réunion des ministres de l'Agriculture au Conseil « Agriculture et Pêche » prévue les 28 et 29 juin.



Les apiculteurs se battent depuis des années pour une prise en compte plus adaptée des risques que font courir les pesticides sur les abeilles, après la découverte de failles importantes dans l'évaluation des risques des substances actives pesticides sur les abeilles en 2010 au niveau européen (parution du rapport de BeeLife, notre partenaire européen), et confirmées par l'EFSA en 2012. Ces failles ont ainsi permis l'autorisation de substances actives extrêmement toxiques pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs, comme les néonicotinoïdes, **à l'encontre même des dispositions de la réglementation européenne qui indique :**

« Une substance active, un phytoprotecteur ou un synergiste n'est approuvé que s'il est établi, au terme d'une évaluation des risques appropriée sur la base de lignes directrices pour les essais adoptées au niveau communautaire ou au niveau international, que l'utilisation des produits phytopharmaceutiques contenant cette substance active, ce phytoprotecteur ou ce synergiste, dans les conditions d'utilisation proposées :

- entraînera une exposition négligeable des abeilles, ou
- **n'aura pas d'effets inacceptables aigus ou chroniques sur la survie et le développement des colonies**, compte tenu des effets sur les larves d'abeille et le comportement des abeilles. »

Ainsi dès 2013, l'EFSA formule de nouvelles lignes directrices pour l'évaluation des risques des pesticides sur les abeilles, plus connues sous la dénomination anglaise « EFSA Bee Guidance Document ». Celles-ci sont hautement plus adaptées et complètes, seules à même de garantir une protection optimale des abeilles et autres insectes pollinisateurs, **elles n'ont cependant jamais été adoptées pour des raisons politiques, tous les Etats membres de l'UE n'arrivant pas à s'entendre sur le sujet.**

En 2019, face au blocage des Etats membres, la Commission européenne relance un processus de révision de ce Bee guidance dans l'espoir de le faire adopter : l'EFSA est invitée à revoir sa copie. Ce nouveau document devait à l'origine être finalisé en mars 2021, mais le dossier a pris du retard et les discussions se sont faites de plus en plus techniques.

Le principal point de blocage sont les « objectifs de protection spécifiques » (« specific protection goals »), ce qui, pour l'évaluation du risque sur les abeilles, se résume à déterminer quel seuil d'impact sur la force des colonies (c'est-à-dire la réduction du nombre d'abeilles dans la colonie) est acceptable du fait de l'impact des pesticides. Le document d'orientation de l'EFSA sur les abeilles de 2013 proposait un seuil de 7 % d'impact sur la force des colonies comme effets acceptables pour évaluer les risques des pesticides sur les abeilles. Ce seuil de 7% était basé sur les données scientifiques les plus récentes et est déjà mis en œuvre dans la pratique de l'évaluation des risques, selon certains des derniers projets de rapports d'évaluation approuvés par la Commission et les États membres.

, BeeLife et Corporate Europe Observatory, Novembre 2010, "Is the Future of Bees in the Hands of the Pesticide Lobby", Accessible ici : https://579f1725-49c5-4636-ac98-72d7d360ac5b.filesusr.com/ugd/8e8ea4_c1d7f9415e0840a6aa81eaccaff743ec.pdf

EFSA Panel on Plant Protection Products and their Residues, May 2012. "Scientific Opinion on the science behind the development of a risk assessment of Plant Protection Products on bees (*Apis mellifera*, *Bombus* spp. and solitary bees)", *EFSA Journal*, Vol 10, Issue 5.

Règlement (UE) N° 1107/2009, Annexe II, 3.8.3

European Food Safety Authority, 2013. EFSA Guidance Document on the risk assessment of plant protection products on bees (*Apis mellifera*, *Bombus* spp. and solitary bees). *EFSA Journal* 2013;11(7):3295, 268 pp., doi:10.2903/j.efsa.2013.3295, Accessible ici : <https://www.efsa.europa.eu/fr/efsajournal/pub/3295>



Ce seuil est celui que, selon nos dernières informations, la France défend, ce qui de notre point de vue d'apiculteurs est déjà beaucoup trop : imagineriez-vous, en tant qu'éleveur, accepter de perdre 7% de votre cheptel chaque année à cause des pesticides (et ceci sans compter l'impact d'autres aléas sur les colonies) ?

Ainsi, au regard de ces éléments, L'Abeille Périgordine vous appelle à soutenir une position de la France stricte pour garantir la protection des abeilles. En tant qu'organisation apicole, seul un seuil de 0% d'impact sur la force des colonies provenant de l'exposition aux pesticides est acceptable selon nous. Il est plus que jamais nécessaire d'encadrer correctement l'évaluation des pesticides sur les abeilles. Les abeilles et les autres pollinisateurs, ainsi que la profession apicole, pâtissent depuis trop longtemps d'une évaluation des risques insuffisantes.

Comptant sur votre soutien, je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, à l'expression de ma considération la plus distinguée.

**Edith BOURDIAL
Présidente
de L'Abeille Périgordine**



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Edith BOURDIAL
Présidente

Syndicat L'Abeille Périgordine
570, Chemin des Abeilles
Le Moulin Blanc
24380 - VEYRINES de VERGT

MARIE-CLAUDE
VARAILLAS

Périgueux, le 5 juillet 2021

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Madame la Présidente,

Votre courrier en date du 21 juin 2021 concernant votre inquiétude quant à la protection des abeilles et des pollinisateurs contre les pesticides et l'évaluation des risques liés aux pesticides a retenu toute mon attention.

Aussi, je vous prie de trouver ci-joint la question écrite que j'adresse à Monsieur Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Je ne manquerai pas de vous tenir informée des suites qui pourront être données.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations.

Marie-Claude VARAILLAS



Question écrite de Mme la Sénatrice Marie-Claude Varailles à l'attention de M. le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien Denormandie, en date du 05 Juillet 2021 :

« Madame la Sénatrice Marie-Claude Varailles attire l'attention de M. le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien Denormandie sur les inquiétudes des associations d'apiculteurs françaises quant à la fixation du seuil d'impact des produits phytosanitaires sur la force des colonies d'abeilles.

**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

**SENATRICE
DE
LA DORDOGNE**

*VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE*

*MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES*

**CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE**

CANTON ISLE MANOIRE

Le document d'orientation de l'EFSA sur les abeilles de 2013 proposait un seuil de 7 % d'impact sur la force des colonies comme effets acceptables pour évaluer les risques des pesticides sur les abeilles. Fondé sur les données scientifiques les plus récentes, ce seuil était jugé comme une limite haute absolue par les organisations apicoles et diverses organisations de la société civile. Un courrier a récemment été adressé à ce sujet à Mme la ministre de la transition écologique Barbara Pompili, signé par des représentants du SNA, de l'Association Bee Friendly, de la Confédération paysanne et de l'UNAF, enjoignant le gouvernement de défendre au niveau européen un seuil aussi bas que possible.

Lors du conseil AGRIFISH des 27 et 28 juin 2021, un accord sur un seuil maximal de 10 % a été trouvé entre les ministres de l'Agriculture des différents pays de l'Union européenne, sur proposition de la Commission européenne. L'adoption d'un tel seuil en France signifierait qu'il serait considéré comme acceptable pour nos apiculteurs de perdre un dixième de leur cheptel du fait des produits phytosanitaires, un seuil qui serait considéré comme inacceptable dans toute autre forme d'élevage.

Madame la Sénatrice demande donc à M. le Ministre d'indiquer quelles sont les intentions de la France concernant l'adaptation de cet accord européen dans notre législation, et de préciser les mesures que le gouvernement envisage de mettre en place pour préserver les insectes pollinisateurs. »



*Message de Anthony LOUBIGNAC
Collaborateur parlementaire de Philippe CHASSAING, Député
en date du 24 juin 2021*

Madame Bourdial,

J'accuse bonne réception du courriel et des documents que vous avez adressés au Député Chassaing, pour lui faire part de l'inquiétude des apiculteurs du territoire quant à la protection des abeilles contre les pesticides et l'évaluation des risques découlant de ces derniers dans le cadre du *Bee Guidance*.

Cohérent avec son engagement pour une transition écologique respectueuse de la biodiversité et du monde apicole, le Député m'a chargé de vous remercier de votre alerte et de vous confirmer qu'il la relayerait bien volontiers auprès des ministères idoines.

Du fait de la technicité du sujet et des délais très contraints au regard de la tenue imminente du Conseil « Agriculture et Pêche » les 28 et 29 juin prochains, nous ne pouvons malheureusement pas vous garantir que cette intervention sera fructueuse.

Nous restons toutefois à l'écoute de votre profession et ne manquerons pas de nous tenir informés des suites réservées à votre appel.

Respectueusement,

Anthony Loubignac



L'abeille Périgordine adresse ses plus sincères condoléances à Bernard Lalot et sa famille pour le décès de sa maman. Nous partageons leur douleur et les assurons de notre soutien.

Hommage à Maurice COUDOIN

Nous avons le regret de vous informer de la disparition de notre collègue du Lot & Garonne Maurice COUDOIN.

Cet apiculteur professionnel d'origine périgourdine s'est engagé, dès le début, contre la lutte contre le Gaucho et le Régent.

Fervent défenseur de l'abeille et de son environnement il était présent à toutes les manifestations, Bruxelles, Paris, Bordeaux.

Nous le voyons, sur la photo à CORMERY (Indre et Loire) en 2000, micro en main, face à un producteur de produit, tueur d'abeille, ou nous étions plusieurs milliers d'apiculteurs.

L'Abeille Périgordine présente à son épouse et à toute sa famille ses sincères condoléances.

Jacques LAUGENIE





Amélioration de la ressource alimentaire des abeilles : Arbre ? Arbuste ? Aromatique ? Faites votre choix...

Le mot du président

Le Conseil d'Administration d'APIDOR a choisi de renouveler l'opération « Arbres et Arbustes mellifères » pour la troisième année consécutive. Lors de la première année de cette opération, nous avons été submergés de demandes et l'offre de notre partenaire pépiniériste ne pouvait suffire à répondre aux adhérents de nos trois structures apicoles. Ainsi, la prolongation de cette action sur les deux années suivantes s'avérait tout à fait logique, en réduisant le nombre de commandes possibles pour chacun des apiculteurs intéressés, afin de pouvoir satisfaire toutes les commandes.

Cette année, votre commande pourra contenir 30 plants.

Les espèces que nous avons choisies de vous proposer répondront, nous l'espérons aux besoins nutritionnels complémentaires de l'abeille, notamment en période estivale. Nous avons souhaité équilibrer les propositions entre les catégories « aromatiques », « arbustes » et « arbres » afin de répondre à toutes les configurations de terrains que vous rencontrez.

La saison apicole que nous venons de vivre, avec des rentrées de nectar très réduite d'avril à juin, a montré toute l'importance de proposer à nos abeilles des ressources alimentaires en été.

Les retours qualitatifs des deux premières années de plantation sont très bons, à condition de respecter les recommandations minimales de plantation et de suivi, notamment en matière d'arrosage à la plantation et lors de la première année.

Je dois remercier ici M. Borie pour l'excellence des plants proposés, et pour la qualité de la préparation des plants à livrer, qui permet une distribution rapide.

Merci également à Jean-Jacques Négrier et à la Chambre d'Agriculture de la Dordogne pour l'animation et l'organisation pratique de ce dossier important de notre association.

Cette opération n'est possible que grâce au soutien du Conseil Départemental. Les prix proposés pour chaque plant sont réduits parce que la participation du Conseil Départemental est conséquente et assurée. Je remercie le Conseil Départemental pour son soutien régulier et sans faille tout au long de l'histoire d'APIDOR.

Pour terminer, je voudrai souligner l'importance du travail en commun de nos trois organisations apicoles départementales : Le G.D.S.A. 24, le Rucher du Périgord et l'Abeille Périgordine dont les responsables s'investissent ensemble pour que l'apiculture départementale ne parle que d'une seule voix sur ce dossier.

Jean-Marc Naillon

Président d'APIDOR



Cahier des charges plantations 2022

☞ Qui peut bénéficier de plants ?

En raison d'un nombre de plants limité, l'offre est réservée aux seuls adhérents des organisations apicoles de Dordogne représentées au sein du Conseil d'Administration d'APIDOR.

☞ Quelles sont les conditions pour bénéficier des plants ?

- S'acquitter de la participation **du coût** d'achat des plants sur la base du tarif indiqué.
- Réserver vos plants **avant le 01 novembre 2021**

☞ Quels sont les différentes espèces disponibles ?

(Cf. tableau de choix des espèces)

ATTENTION ! LES COMMANDES SONT LIMITEES A 30 PLANTS TOUTES ESPECES CONFONDUES

☞ Comment réserver ?

- Renvoyer le bulletin de réservation complété avant le **01 novembre 2021** accompagné du chèque de règlement, **exclusivement libellé à l'ordre d'APIDOR**

☞ Quand et comment récupérer mes plants ?

Votre retrait des plants aura lieu **IMPERATIVEMENT** le :

- Samedi 08 janvier 2022 pour les adhérents de l'Abeille Périgordine
- Samedi 15 janvier 2022 pour les adhérents du Rucher du Périgord.

Les conditions de retrait vous seront précisées ultérieurement par courrier.

Jean-Jacques NEGRIER – Animateur de la filière apicole.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DORDOGNE

Cré@vallée- Nord – C.S 10 250 24 060 PERIGUEUX

☎ : 06 86 77 76 15 – Courriel : jean-jacques.negrier@dordogne.chambagri.fr



Plantations 2022

GAMME D'ESPECES A INTERET APICOLE



Catégorie : GRANDS ARBRES

NOM COMMUN	Nom latin	Caractéristiques*	Exigences	Période de floraison	Observations*	Prix unitaire
ACACIA HONGROIS PUSZTAVACS	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Variété très vigoureuse, même aspect que l'acacia commun mais plus florifère et plus riche en nectar	Culture facile	fin avril-mai	Système racinaire très développé, convient pour éviter l'érosion des sols en pente et talus	3,00 €
SOPHORA JAPONICA	<i>Sophorolobium japonicum</i>	Grand arbre à longue longévité très vigoureux en terrain profond et perméable. Très décoratif	Culture facile	août	Floraison à partir de 10 ans. Attire les abeilles même quand les fleurs sont tombées au sol. Valeur mellifère synonyme à Evodia	3,00 €
EVODIA	<i>Tetradium danielli</i>	Arbre de 6-7m très ornemental qui pousse rapidement. Résistant à la sécheresse.	Terrain perméable	juillet-août	Floraison à partir de 5-6 ans.	4,00 €
SAVONNIER	<i>Koeleruteria paniculata</i>	Arbre de 3-4m	Culture facile	juillet-août	Très décoratif et élégant	3,00 €

Catégorie : ARBUSTES

NOM COMMUN	Nom latin	Caractéristiques*	Exigences	Epoque de floraison	Observations	Prix unitaire
SYMPHORINE	<i>Symphoricarpos</i>	Petite arbuste ornemental buissonnant sans épines. Floraison dès l'âge de 2 ans. Conduite en haie de 1 m.	Rustique. Croît en tout terrain	juin/septembre	Qualités mellifères et pollinifères	2,00 €
MENTHE EN ARBRE	<i>Elsholtzia Stautonii</i>	Espèce buissonnante qui atteint 1,50m au port large. Peut être conduit en haie	Rustique. Exposition ensoleillée	Septembre	Fleurs en forme d'épis roses et décoratifs riches en pollen	3,00 €
BARBE BLEUE	<i>Caryopteris clandonensis</i>	Arbuste de 1 m de haut au feuillage argenté. Floraison blanche intense	Préfère les terrains légers et plein soleil	août/octobre	Taille courte au printemps	2,00 €
GATTILIER	<i>Vitex agnus castus</i>	Arbuste ornemental de 2-3 m à croissance rapide	Exposition plein soleil	juillet/août	Très résistant à la sécheresse. Floraison à partir de 2 ans	3,00 €
LAVANDE D'AFGHANISTAN	<i>Perovskia</i>	Plante rustique en tous sols même rocailleux et secs	Exposition plein soleil	juillet - août - septembre	Semi-arbustive, hauteur moyenne 0,80 m, très décoratif	3,00 €





Catégorie : AROMATIQUES

NOM COMMUN	Nom latin	Caractéristiques*	Exigences	Epoque de floraison	Observations	Prix unitaire
VERGE D'OR	<i>Solidago</i>	30-40 cm. Convient pour bordures et massifs	Rustique. Exposition ensoleillée	juillet/août	Décoratif, à planter par petits groupes de 3-4 plants	1,00 €
HYSOPE OFFICINAL	<i>Hyssopus officinalis</i>	60 cm. Plante vivace à rameaux dressés	En tout sols, secs et calcaires	juillet/août	Floraison d'intérêt décoratif aux couleurs bleu/violet. Très visité par les abeilles.	2,00 €
LEONURE	<i>Leonurus</i>	Port buissonnant de 1 m de haut. Fleurs discrètes formées en épi, très atrayantes.	Sols légers riches en humus	juin/ juillet/ août	S'adapte en terrain sec. Supporte la mi-ombre.	1,00 €
SEDUM	<i>Sedum</i>	60 cm. Port droit à larges feuilles décoratives	Rustique, y compris rocailles	Fin août aux gelées	Culture facile à massif à planter tous les 50 cm	1,00 €
ROMARIN	<i>Romarinus officinalis</i>	Port dressé 1,50 m	Très résistant à la sécheresse	Février à mai	Culture facile en sol bien drainé	2,00 €
LAVANDE "Grosso"	<i>Lavandula</i>	Variété très résistante aux maladies, à la sécheresse et au froid	Terrain sec	juin/juillet	Pour un emplacement ensoleillé en terrain sec. Très visité.	2,00 €





BON DE RESERVATION PLANTS A INTERET APICOLE

NOM Prénom :

Lieu-dit :

Commune : C.P :

☎ : Mail :

Catégorie 1 : Grands arbres

Espèce	Nombre	Votre participation	TOTAL
ACACIA PUSZTAVACS		3.00 €	€
SOPHORA DU JAPON		3.00 €	€
EVODIA (Plafonné à 5 plants)		4.00 €	€
SAVONNIER		3.00 €	€
TOTAL		TOTAL (1)	€

Catégorie 2 : Arbustes

Espèce	Nombre	Votre participation	TOTAL
SYMPHORINE		2.00 €	€
MENTHE EN ARBRE		3.00 €	€
BARBE BLEUE		2.00 €	€
GATTILIER		3.00 €	€
LAVANDE D'AFGHANISTAN		3.00 €	€
TOTAL		TOTAL (2)	€



Catégorie 3 : Aromatiques

Espèce	Nombre	Votre participation	TOTAL (A x B)
VERGE D'OR		1.00 €	
HYSOPE OFFICINALE (Plafonné à 10 plants)		2.00 €	
LEONURE		1.00 €	
SEDUM		1.00 €	
ROMARIN (Plafonné à 10 plants)		2.00 €	
LAVANDE (Plafonné à 10 plants)		2.00 €	
TOTAL		TOTAL (3)	€

RAPPEL : Le nombre de plants toutes catégories et espèces confondues est limité à 30.

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE (1) + (2) + (3) =€

Bon et chèque libellé à l'ordre d'APIDOR à adresser avant le **01 novembre 2021** à :

M. Jean-Jacques NEGRIER
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA DORDOGNE
Cré@vallée – Nord – Bd des Saveurs - C.S 10250
24 060 PERIGUEUX CEDEX 9.
Mail : jean-jacques.negrier@dordogne.chambagri.fr
Tél : 05 53 35 88 82 ou 06 86 77 76 15.

Veuillez préciser votre préférence de lieu d'enlèvement :

Station de la Gavinié
(Trélassac)

Chez Jean-Paul SECRESTAT
(Meyrals)

Chez Jean Marie BRANDELY
(Monbazillac)



A quoi sert un GDSA ?

Groupement de Défense Sanitaire Apicole

Les groupements de défense sanitaire apicoles ont un fondement réglementaire dans les textes du code rural mais aussi dans le Code de Santé Publique. Ce type de groupement permet un accès facilité à des médicaments de lutte contre le Varroa. Il est un fait que les mortalités au sein des abeilles domestiques augmentent d'année en année. L'environnement dans lequel évoluent nos colonies est responsable de cet état de fait, les atteintes à la biodiversité, l'utilisation de pesticides, les mauvaises pratiques apicoles, les bio agresseurs comme les frelons, les maladies apiaires, le changement climatique sont un ensemble de facteurs identifiés qui concourent à un affaiblissement des colonies.

Depuis son introduction dans les années 1980 Varroa destructor cet acarien impacte les abeilles, tous les ruchers sont atteints, il s'agit d'un acarien hématophage qui affaiblit les colonies notamment leurs résistances aux maladies virales et bactériennes des abeilles. Le parasite est présent partout en France sauf sur l'île d'Ouessant. Le cycle de vie de cet acarien est scindé en deux : la phase phorétique sur les abeilles adultes, et la phase de reproduction dans le couvain. Cette dernière phase est plus importante dans le couvain mâle, cette particularité peut d'ailleurs être utilisée pour la lutte biologique contre cet acarien en favorisant, à certaine période de l'année, la production puis la destruction du couvain mâle où les varroas sont piégés en plus grand nombre. La phase phorétique permet des traitements ponctuels avec par exemple de l'acide oxalique. En période de couvain 70 % des varroas sont dans le couvain. La présence de couvain lors des traitements de fin de saison impose la nécessité de traiter avec des médicaments rémanents. Un des fondements de la lutte médicamenteuse contre la varroase est de permettre à la colonie de rentrer dans sa phase hivernale avec la charge la plus réduite possible de varroas et de redémarrer la saison printanière avec un minimum de varroas.

Le GDSA permet donc d'avoir un accès aux médicaments permettant une gestion optimale de la Varroase. Dans le cadre du code de la santé publique cet accès privilégié aux médicaments de lutte contre la Varroase ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un plan sanitaire d'élevage soumis tous les 5 ans à la commission régionale de la pharmacie. Tous les utilisateurs des médicaments du GDSA doivent être visités par un technicien sanitaire apicole (TSA). Ces TSA conventionnés avec le GDSA sont aujourd'hui au nombre de 7 et quadrillent donc le département, ils sont sous l'autorité du vétérinaire technique du GDSA. Ce réseau de TSA participe avec les autres acteurs (vétérinaires apicoles, services de l'Etat) à la surveillance des maladies (loques, nosémoses...).

Par ailleurs le GDSA Dordogne joue un rôle d'acteur sanitaire de la filière apicole en promouvant les bonnes pratiques de lutte contre le varroa : comptage des varroas, messages sur le bon usage des médicaments, mise en place de registre d'élevage. Le GDSA apporte sa contribution technique aux services vétérinaires de l'état en département pour activer les dispositifs d'enquêtes relatives aux mortalités aiguës ou aux affaiblissements chroniques. Les services de l'Etat peuvent donc s'appuyer sur les vétérinaires apicoles du département ainsi que sur le réseau des TSA.

Enfin le périmètre de compétences du GDSA étant le sanitaire, en sus d'être un soutien des services vétérinaires du département, il participe à la dynamique d'actions croisées (information, lutte contre le Frelon Asiatique, action arbres et arbustes mellifères, recensement des troubles sanitaires) avec les autres structures apicoles du département, regroupées au sein d'APIDOR.

pour le GDSA

Docteur Vétérinaire Jean-Yves GAUCHOT



L'abeille à table !

Le miel se cuisine à toutes les sauces et cette fois-ci, nous avons choisi de le mêler à un fruit de saison : la figue. C'est un fruit aux vertus nombreuses : fibres abondantes, forte teneur en calcium et faible en sucre, chair onctueuse et rafraîchissante.



Tarte aux figues et au Miel

Temps de préparation : 15 mn

Cuisson : 35 mn

Pour 6 personnes

Ingrédients :

- ◆ 1 moule à tarte de 28 cm de diamètre
- ◆ 1 pâte sablée
- ◆ 2 œufs
- ◆ 20 cl de crème fraîche
- ◆ 4 cuillères de sucre fin
- ◆ 9 grosses figues
- ◆ 1 cuillère de sucre
- ◆ 2 ou 3 cuillères à soupe de miel



Préparation :

- ◇ Préparation
- ◇ Préchauffer votre four à 180°
- ◇ Disposer votre pâte dans un plat à tarte et piquer celle-ci avec une fourchette
- ◇ Faire précuire votre pâte pendant 10 mn
- ◇ Dans un bol, battre en omelette les 2 œufs
- ◇ Ajouter la crème fraîche et les 4 cuillères à soupe de sucre
- ◇ Préparer les figues, les laver, les essuyer et les couper en 4
- ◇ Verser le mélange sur la pâte à tarte précuite
- ◇ Disposer les figues sur la tarte
- ◇ Saupoudrer avec la cuillère de sucre
- ◇ Enfourner pendant 35 minutes environ
- ◇ A la sortie du four, arroser la tarte avec le miel
- ◇ Laisser tiédir





Vu sur le net

Jean-Marie BRANDELY, collecte pour nous les dernières actualités apicoles de la toile.



Néonicotinoïdes : le Conseil d'État valide leur interdiction

<https://www.sudouest.fr/environnement/neonicotinoides-le-conseil-d-etat-valide-leur-interdiction-4142286.php>

FNOSAD

https://www.fnosad.com/fiches-pratiques/guide_fnosad_varroa_et_varroose.pdf

CUBA : le secret de l'île bio | ARTE Reportage

https://www.youtube.com/watch?v=_7QaEC9wjpQ

Mémento de l'apiculteur

https://adafrance.org/downloads/adafrance_infos/memento_apiculteur_chambagri_alsace.pdf

Comment stabiliser un extracteur sans le fixer au sol ?

https://www.youtube.com/watch?v=Flc_uf4hXY4

Conférence frelon asiatique d'il y a 2 ans

<https://www.youtube.com/watch?v=kUm3CDwjqqU&t=1384s>

Ensemencement du miel par la méthode de l'upscale

<http://blog.exometeofraiture.net/blog/2021/08/17/ensemencement-miel-upscale/>

L'huile de mon moulin en Périgord - Moulin de La Veyssière

<https://www.youtube.com/watch?v=KzmJ2XYeDvE>

Les Aliments Fermentés - Marc-André SÉLOSSE

<https://www.youtube.com/watch?v=PbaBOPeTHnE>

Des miels trop humides

<https://www.cari.be/medias/actuapi/actuapi74.pdf>



Abeille dans tous ses états



Petites annonces

Vous avez quelque chose qui concerne l'apiculture à vendre ou vous recherchez du matériel d'occasion ? Vous avez un terrain à mettre à la disposition d'un apiculteur ? Cette rubrique est pour vous, elle est réservée aux adhérents et elle est gratuite. Il suffit de laisser un message : secretariatabeilleperigordine@gmail.com

Je tiens à rappeler que **L'Abeille Périgordine n'est pas responsable** de la qualité des produits vendus ou échangés dans cette rubrique. **Cette rubrique n'engage que le vendeur.**

Edith BOURDIAL, Présidente de L'Abeille Périgordine.

Annonce de terrain

Mise à disposition d'un terrain entre Sarliac sur l'Isle et Savignac les Eglises pour pose de ruches.
Contacter Monsieur Romero Matthieu

tel : 06 58 22 33 88

Groupement d'achats

Les distributions de matériels ont lieu sur rendez-vous.
Pour tous renseignements, prendre contact par mail ou téléphone :

tel : 06 24 71 57 56

mail : Abeilleperigordine.ga@gmail.com

HYDROMEL



Fabrication d'hydromel à façon pour les apicultrices, apiculteurs avec votre miel à partir de 100kg.

Possibilité d'échange pour de plus petites quantités.

Hydromel élaboré sans sulfites avec des miels français.

En collaboration avec un laboratoire œnologique.

Hydromel Medonaris

Enora Schomer et Yolaine Thierry
Fonréal
24350 Grand-Brassac

hydromelmedonaris@outlook.com
06.25.03.79.38 / 05.53.90.35.13

MATÉRIEL APICOLE – MIEL – POLLEN – GELÉE ROYALE

Votre partenaire apicole, toujours fidèle et dynamique

LEYGONIE APICULTURE



ABEILLE – MIEL & Cie SARL

86, rue de l'Île au Roi

19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

Tél 05 55 87 63 06 – Fax 05 55 87 92 84

E.mail : ets-leygonie@wanadoo.fr

Suivez nos nouveautés et promotions sur

www.ets-leygonie.net



Prêt de matériel, mode d'emploi

Lorsque l'on débute en apiculture, que l'on a investi dans ses premières ruches, dans une tenue de protection, dans quelques outils indispensables et que la production de miel est au rendez-vous, le coût du matériel nécessaire à la récolte des produits de l'abeille et de la réalisation de tâches occasionnelles, s'avère important. D'autant plus que l'on n'est généralement pas en mesure de connaître le nombre de ruches dont on sera en charge les années suivantes. C'est pour pallier cette situation que l'Abeille Périgordine propose à ses adhérents le prêt d'appareils.

Quels sont les matériels en prêt ?

Il y a bien sûr des extracteurs et des bacs à désoperculer, mais aussi des chaudières à cire...

Il y a trois sites de prêt en Dordogne, chacun disposant d'un appareil de chaque type. Périgueux dispose en plus d'un fer à marquer.

Comment cela se passe-t-il ?

Ces matériels sont prêtés, gracieusement les trois premiers jours puis 2€/jour les jours suivants, une caution de 250 € et la signature d'une convention de prêt vous seront demandées. La caution sera établie à l'ordre de l'Abeille Périgordine, remise le jour de l'emprunt et restituée au retour du matériel. Elle sera encaissée après un délai de 100 jours suivant le début de l'emprunt en cas de non retour. La quantité d'appareils étant limitée, nous souhaitons que ces prêts soient de courte durée, afin qu'un maximum d'adhérents puissent profiter de cette proposition. **Il est demandé de rapporter le matériel propre et en bon état de fonctionnement.**

Où trouver ce matériel ?

à MONBAZILLAC, chez Jean-Marie BRANDELY,

à MEYRALS, chez Jean-Paul SECRESTAT,

à PÉRIGUEUX, chez Henri MITOU

Comment réserver ?

Le plus simple :

via le site internet <http://www.abeille-perigordine.fr/> ou vous pourrez remplir le formulaire de prêt.

Ou en contactant :

◆ **Jean-Marie BRANDELY,**

jm2.brandely@wanadoo.fr

05 53 58 21 17

(extracteur, bacs à désoperculer, chaudière à cire)

◆ **Jean-Paul SECRESTAT,**

secrestat.annie@orange.fr

05 53 29 30 63

(extracteur, bacs à désoperculer, chaudière à cire)

◆ **Henri MITOU,**

mitou.jacqueline@orange.fr

05 53 08 20 13

(extracteur, bacs à désoperculer, chaudière à cire, fer à marquer)

Bibliothèque

Conditions d'emprunt des livres et DVD de la bibliothèque :

- être adhérent à jour des cotisations au syndicat apicole,
- au premier emprunt laisser un chèque de caution de 50€ à l'ordre de l'Abeille Périgordine (valable un an et non encaissé, à renouveler tous les ans),
- les livres ou revues empruntés doivent être rendus au cours suivant soit 1 mois ou maximum 2 mois pour que toutes les personnes puissent en bénéficier.

Lieu

Au rucher-école de la Gavinie

Horaires

à partir de 15h lors des séances de rucher école (suivant le calendrier envoyé chaque année)

Les thèmes sont les suivants :

Cuisine et santé ; Botanique et enfants ; Biologie de l'abeille ; Apiculture générale ; Techniques apicoles ; Revues UNAF ; Santé de l'abeille...DVD et CD.

Une liste exhaustive a été dressée et nous pourrions vous servir le document que vous avez repéré (il existe une liste partielle sur le site de l'AP). Nous restons à votre disposition pour vos remarques, suggestions et demandes de documents. Alors venez emprunter pour parfaire vos connaissances et échanger idées, réflexions et commentaires sur les titres.

Contacts bibliothèque

Elizabeth NICOLAS - elisabeth.nicolas07@orange.fr

Christian REPIQUET - clakmouk@hotmail.com



L'importance de la lutte contre le frelon asiatique

L'abeille est confrontée à plusieurs ennemis qui la mettent en danger: utilisation des produits phytosanitaires, baisse de la ressource alimentaire et de sa diversité, maladies et parasites. « Mais son premier ennemi c'est l'homme. Avec l'artificialisation des sols et la consommation du foncier, elles trouvent moins à manger », commente Guillaume Haase. « Il ne faut pas oublier que l'abeille est un marqueur de la santé de nos biotopes. Quand l'abeille ne va pas bien, derrière il y a un souci à se faire. »

En tant qu'administrateur du syndicat d'apiculture qui défend les intérêts des apiculteurs, notre interlocuteur se dit inquiet de la révision de l'arrêté de 2003 par les parlementaires, qui a lieu en ce moment même. « Alors que celui-ci a été fait pour protéger les ruches contre l'épandage des produits phytosanitaires, on est en régression, on appauvrit la ressource, c'est triste. »

La lutte contre le frelon asiatique

Parmi les parasites de l'abeille, le varroa destructor, bien connu des apiculteurs. Mais depuis les années 2000,

un autre ennemi vient perturber les colonies, le frelon asiatique ou vespa velutina nigrithorax.

« Il représente un danger, notamment en raison du stress et de la prédation qu'il exerce sur les colonies d'abeilles domestiques. » Sa présence en Haute-Savoie est d'ailleurs avérée. L'an dernier, des nids ont été détruits à Bossey et sa présence est reconnue dans le bassin amnéen jusqu'à Colonges-sous-Salève, Saint-Julien et Cruseilles. « On s'attend à ce qu'il arrive ici par les Voivrons... » Un prédateur en phase d'installation sur notre territoire. « Nous communiquons afin d'aider les gens à différencier le frelon européen du frelon asiatique, car le frelon européen a une utilité de nettoyeur, ce serait dramatique de le faire disparaître. »

Un piège prototype

Au sein du GDS, la lutte se fait en deux points. Au printemps, un piégeage sélectif est mis en place. Notre interlocuteur nous montre le prototype qui a été mis au point et qui doit permettre de piéger uniquement le frelon asiatique. La deuxième ac-

Frelon européen - Vespa Crabro	Frelon asiatique - Vespa Velutina
 <p>Tête rousse et visage jaune</p> <p>Thorax noir et roux</p> <p>Abdomen jaune avec des dessins noirs</p> <p>Pattes rousses</p>	 <p>Tête noire et visage orangé</p> <p>Thorax noir</p> <p>Extrémité des pattes jaune</p> <p>Abdomen noir avec une large bande orangée</p>

Si le frelon asiatique est considéré comme un danger sanitaire de 2^{ème} catégorie, il n'en est rien du frelon européen qui n'est pas à éradiquer. tion se déroule en septembre/octobre, avec la détection et la destruction des nids. « Le GDSA 74 (Groupement de défense sanitaire apicole) a acheté du matériel de télémétrie. Après avoir capturé un frelon grâce à notre piège, on lui pose une balise, puis on le relâche afin de le suivre avec le récepteur. Cela doit nous permettre de situer le nid et ensuite de procéder à sa destruction par un désinsecteur agréé. » Une application "Frelon asiatique" complète le dispositif et permet à chacun de signaler la présence de nids ou d'individus. Le GDSA prend en charge sa destruction (431 euros). En Savoie, c'est un drone avec une caméra thermique qui est actuellement testé.



BIEN-ÊTRE



Se faire butiner sans danger, c'est possible, mais seulement au cours d'un stage de Yoga des Abeilles qui permet une approche progressive.

LES ABEILLES *le meilleur antibourdon*

Et si, au lieu de nous sauver dès qu'on les entend, on s'en rapprochait ? Entre cures vibratoires et stages où l'on est butiné comme une fleur, on apprend à se détendre et à se reconnecter à nous-mêmes. Bee relax...

PAR MYRIAM LORIOU

C'est au milieu de son parc arboré que le Château du Launay¹, un centre de cures détox, dans le Morbihan, a installé une cabine d'apithérapie. Bien sûr, il ne s'agit pas d'un distributeur de miel ou de pollen mais d'une pratique thérapeutique très répandue en Europe de l'Est, en Ukraine en particulier, ou encore au Canada. L'intérêt de ce cocon tout en bois, au centre duquel a été placée une ruche vitrée, « est de créer une

cabine de respiration et un soin assainissant global grâce aux odeurs de propolis et de miel avec lesquelles nos curistes entrent directement en contact. Cette amélioration de la respiration est notamment intéressante pour activer l'élimination des toxines », explique Carole Bogrand, naturopathe et maîtreesse des lieux. Concrètement, la personne se place dans cet abri face à la ruche, à observer le travail fascinant de milliers d'abeilles, et y reste jusqu'à une heure.

« Au bout de vingt minutes, le rythme cardiaque ralentit et le niveau de stress baisse. Les gens ressentent un réel apaisement », raconte-t-elle. Et ça, ce n'est pas uniquement dû à l'effet olfactif mais aussi aux signaux auditifs que nous envoient ces insectes géniaux.

Reines de sérénité

Imaginez la « musique » de soixante mille abeilles, ce que compte en moyenne une ruche. Bzzz... Le bruit



émis par les essaims aurait la même tonalité que le « om » des moines tibétains. Un véritable mantra pour renouer avec le calme, lutter contre les idées noires... Faites le test ! Il existe des enregistrements sur YouTube. Mais si vous êtes en vacances dans les Hautes-Pyrénées, ne manquez pas de vous reposer dans une chambre des abeilles à Cauterets². Là, vous pouvez vous allonger au-dessus de quatre ruches situées au « sous-sol » d'une cabane en bois polarisé conçue par l'architecte designer Olivier Raud. « Le bois a été assemblé dans le sens de la montée de sève en respectant l'orientation nord-sud », décrit-il. L'objectif est de créer l'environnement le plus « naturel » possible pour le bien-être des humains comme des abeilles. Et de profiter au maximum de leur énergie vibratoire et dynamisante. Adèle, 25 ans, phobique des insectes, est ressortie de son « spa sonore » tout sourire : « On ne voit pas les bestioles. Elles ne peuvent pas entrer, mais on les entend à 1 000 %. On s'habitue facilement à leur « ronronnement » presque hypnotisant. »

Du spa au yoga

A l'origine de cette bulle de sérénité, Catherine Flurin³ va encore plus loin dans la communion avec les abeilles... Apicultrice passionnée, elle milite pour le respect de celles qui œuvrent à nous être bénéfiques. Et organise des stages de... Yoga des Abeilles⁴. Oui, vous avez bien lu ! Mais non, il ne s'agit pas de réaliser des postures particulières : « Je parle de yoga au sens sanskrit du terme, qui signifie « entrer en lien », précise-t-elle. Faire corps avec les butineuses, cela ne se fait pas du jour au lendemain. « Il faut d'abord reprendre contact avec la nature et se décharger de toutes nos tensions, de tout ce qui pollue, y compris notre mental. L'abeille doit nous intégrer à son environnement. Or elle ressent notre stress et ça la perturbe. » Ainsi, au milieu des ruches en pleine montagne pyrénéenne (nuits sous la tente), l'aven-

ture commence par marcher pieds nus, se rouler dans l'herbe... Oubliez les téléphones portables et les ordinateurs pour trois jours. On revient au nécessaire : seuls l'air, la terre et l'eau comptent. Et, bien sûr, les centaines de milliers d'abeilles qui vous entourent. L'approche s'effectue en douceur et progressivement. « On commence par s'allonger près des ruches et on les observe. On écoute, on ressent les battements d'ailes. C'est fascinant, car on découvre un autre monde qui nous permet de prendre conscience à quel point le nôtre est surfait », raconte Marie, 56 ans, qui a tenté l'expérience principalement par curiosité.

Butinage corporel

Une fois les présentations (bien) faites, place au contact direct. Un peu de miel sur les doigts et voilà les abeilles attirées qui s'y posent comme sur des fleurs. Puis c'est le buste qui est enduit et le corps entier qui trempe dans une baignoire remplie d'eau miellée... pour finir recouvert d'hyménoptères. Même pas effrayant ! « A aucun moment je n'ai eu peur de me faire piquer. Catherine, de sa voix douce, est à nos côtés et nous rassure. Elle nous a bien expliqué que l'abeille ne piquait que lorsqu'elle se sentait en danger et/ou dérangée dans son

travail, pour protéger la reine, se rappelle Iris, 47 ans. Tout paraît évident, on s'habitue à la compagnie des butineuses. On vit au ralenti, calmement — on chuchote pour échanger —, totalement déconnecté du quotidien. Quand, à la fin, on a ouvert une ruche à mains nues, sans protection, cela nous a paru totalement naturel ! » On comprend que notre crainte des abeilles, et des insectes en général, est la plupart du temps injustifiée... « Une porte s'ouvre. Moi qui n'étais pas attirée par les animaux, je suis revenue totalement transformée ! En attendant d'avoir une ruche un jour, j'ai adopté un chien », confie Iris. Marie, elle, est ressortie de ce séjour parmi les abeilles « profondément ressourcée après ces journées hors du temps, où finalement on se retrouve dans un état méditatif. Je me sens beaucoup plus proche de la nature, plus attentive par exemple au chant des oiseaux. Et j'ai changé ma façon de voir les choses, je me laisse davantage guider par mon instinct, mon ressenti. Et plus jamais il ne me viendrait à l'idée d'écraser un insecte, même une mouche ».

1. chateauduvaunay.fr.

2. 20 € les cinquante minutes. Réservation possible en ligne sur ballotflurin.simplybook.it.

3. Elle a mis au point une méthode d'apiculture douce, au service de la fabrication de miels, de compléments alimentaires et de cosmétiques bio dérivés de la ruche. ballotflurin.com.

4. Dix personnes au maximum. Ces stages s'adressent à tous, excepté aux personnes allergiques au venin d'abeille. A partir de 800 €. Plus d'infos au 05 62 96 49 57.

UN VENIN BÉNÉFIQUE...

Se faire piquer par une abeille pour se soigner peut paraître incongru, mais cette thérapie, appelée apipuncture, qui est reconnue en Chine, se fonde sur l'effet anti-inflammatoire conféré au venin d'abeille. En attestent de nombreux travaux réalisés en laboratoire. Les preuves scientifiques formelles sur l'homme sont néanmoins rares. Citons cependant une étude sur cent patients atteints d'arthrite rhumatoïde qui montre que le venin associé au traitement traditionnel possède une efficacité supérieure à ce dernier. Plus récemment, une étude australienne, publiée en 2020 dans la revue *Nature Precision Oncology*, suscite beaucoup d'espoir en oncologie. D'après des tests menés sur des souris, on s'aperçoit que la mellitine, un composant du venin d'abeille, a la capacité de détruire les cellules tumorales de cancers du sein particulièrement agressifs. Des recherches complémentaires sur l'homme sont néanmoins nécessaires afin de confirmer cette propriété et d'éliminer tout risque de toxicité. En attendant, les utilisateurs d'homéopathie peuvent vérifier les effets bénéfiques de ce venin en prenant des granules d'*Apis mellifica* qui en contiennent des doses infimes. Soulagement rapide garanti en cas d'allergie cutanée ou de... piqûre d'abeille.



Intervention de l'Abeille Périgordine auprès de classes de primaire et de maternelle à la médiathèque de Périgueux dans le cadre de la semaine du développement durable organisée par la ville de Périgueux



